

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

M. le Directeur Général
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie

Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : abdelhamidkarem@yahoo.fr

2. Date à laquelle la FDR a été remplie :

janvier 2007

3. Pays:

Tunisie

4. Nom du site Ramsar:

Sebkhet Sejoumi

(Le nom est écrit parfois sous la forme « Sebkhha Sejoumi » ou « Sebkhet es-Sejoumi » et est noté sur certaines cartes sous la forme « Sabkhit as Sijoumi »).

5. Carte du site incluse :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): **oui**

b) format numérique (électronique) (optionnel): **oui**

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude): 36°45'N, 10°09'E

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Nord du pays ; Gouvernorat de Tunis ; à cinq kilomètres au sud-ouest du centre de la capitale, Tunis (728.453 habitants en 2004).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

8 à 10 mètres au-dessus de la mer.

9. Superficie: (en hectares)

2.979 hectares.

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La ville historique (« Médina ») de Tunis est située sur des terrains élevés à une vingtaine de kilomètres de la mer ; elle est entourée de trois grandes zones humides : à l'est, le Lac de Tunis, lagune séparée de la mer par une langue de sable sur laquelle se trouve toujours le site de Carthage ; au nord-est, la Sebkhet d'Ariana ; et au sud-ouest la Sebkhet Sejoumi. Vu leur proximité de la capitale, en expansion ultra rapide depuis une trentaine d'années, les trois zones humides sont livrées à de très fortes pressions humaines, immobilières et industrielles. Le Lac de Tunis, autrefois très riche du point de vue de la diversité biologique, a été presque entièrement transformé ces dernières années en zones commerciales et résidentielles, et ne garde qu'une minime fraction de son intérêt biologique du passé ; la Sebkhet d'Ariana, moins riche au départ puisque les apports d'eau douce sont moins nombreux et moins riches, est en passe de subir une forte pression touristique le long de sa plage ; la Sebkhet Sejoumi, également exposée aux pressions de développement urbain, maintient son intérêt biologique et présente une occasion unique de doter la capitale d'un lieu où ses habitants peuvent conserver, étudier, apprécier et goûter pendant leur moments de loisir la richesse d'une zone humide importante.

La Sebkhet Sejoumi (qui prend son nom du village de Sejoumi aux abords du lac) est le plus continental de ces trois sites et le seul qui n'ait pas d'exutoire naturel vers la mer. C'est un bassin fermé, très peu profond, qui reçoit les eaux de plusieurs petits oueds, et notamment celles de l'oued Gueriana à son extrémité nord-ouest et de l'oued El Melah qui vient de l'ouest ; elle reçoit également les eaux résiduelles de nombreux quartiers de la banlieue non encore rattachés aux réseaux d'assainissement. La qualité de l'eau et des vases sur les marges du lac est donc souvent douteuse. Etant donné que c'est une des sebkhetes les plus septentrionales de la Tunisie, elle contient toujours au moins un peu d'eau en hiver, alors que d'autres sebkhetes plus au sud peuvent rester à sec, faute de précipitations adéquates. En général, elle s'assèche en été, mais il reste normalement quelques mares plus ou moins salées, entourées d'un vase profonde ; ces dernières années (surtout depuis les fortes pluies de l'hiver 2002-03) l'étendue d'eau estivale a été plus grande. Dans la partie sud-ouest du lac il existe une dizaine d'îlots, d'accès difficile en hiver et pendant les étés humides. Tout au long de l'année, le site attire de grandes masses d'oiseaux d'eau et notamment des flamants, des canards et des limicoles ; les étés humides, les îlots sont de grande importance pour l'avifaune aquatique nicheuse.

Au courant des dernières années la construction, souvent illégale, s'est rapidement développée autour de la localité de Sidi Hassine, aux abords nord-ouest du lac. Ces constructions ont souffert de fortes inondations au cours d'une série d'hivers très pluvieux et on prévoit actuellement une série de projets d'assainissement et de protection de crues ; ces projets se situent dans le cadre de plans d'urbanisation et de construction de routes autour du lac pour diminuer la pression de la circulation dans la capitale. L'occasion se présente donc actuellement pour insérer dans ces programmes de développement urbain des éléments de conservation et de mise en valeur d'une zone humide de grande importance.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1

La Sebkhet Sejoumi remplit le Critère 1, car c'est un exemple représentatif de la sebkhet, lac salé intermittent caractéristique de l'Afrique du Nord (voir la section 17 (a) ci-dessous). C'est d'ailleurs un exemple particulièrement intéressant, étant une des sebkhetes les plus septentrionales de la Tunisie, donc rarement à sec, ce qui lui permet d'abriter des quantités d'oiseaux considérables et souvent spectaculaires, même en été quand d'autres sebkhetes sont entièrement à sec.

Critère 2

En ce qui concerne le Critère 2, Sejoumi le remplit aussi, car le site abrite régulièrement en été des individus de sarcelle marbre *Marmaronetta angustirostris* (VU) qui nichent en petit nombre, et en hiver de petits groupes (jusqu'à une centaine d'individus) d'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* (EN).

Critère 3

Le site répond aussi au Critère 3, car (du fait de la présence quasi-permanente de l'eau, même en été) c'est un des principaux refuges des oiseaux d'eau du pays : il s'agit en particulier d'espèces qui tolèrent une forte degré de salinité comme le flamant rose *Phoenicopterus (ruber) roseus*, le tadorne de Belon *Tadorna tadorna*, l'échasse blanche *Himantopus himantopus* ou le goéland railleur *Larus genei* ; mais on y trouve également (surtout en période humide quand le taux de salinité est plus basse) de grands assemblages d'oiseaux qui se nourrissent dans les eaux boueuses et peu profondes, comme les canards de surface hivernants (et notamment le canard siffleur *Anas penelope*, le canard pilet *Anas acuta* et le canard souchet *Anas clypeata*) et les limicoles de passage (par exemple le bécasseau minute *Calidris minuta* ou les chevaliers *Tringa sp.*). Le site apporte donc une contribution importante au maintien de la diversité biologique de la région.

Critère 4

Pour le Critère 4, le site le remplit en accueillant de nombreuses espèces d'oiseau à un stade critique de leur cycle de vie. A cet effet on peut citer les îlots, qui fournissent des lieux de nidification à un grand nombre d'oiseaux d'eau et notamment à l'échasse blanche *Himantopus himantopus*, à l'avocette élégante *Recurvirostra avosetta*, au goéland railleur *Larus genei* et à la sterne hansel *Sterna nilotica*. Ces espèces nichent régulièrement, pour peu que les niveaux estivaux d'eau restent suffisants, et d'autres espèces plus rares les rejoignent parfois ; on peut citer la nidification de la guifette noire *Chlidonias niger*, de la guifette moustac *Chlidonias hybrida* et même quelquefois du flamant rose *Phoenicopterus (ruber) roseus*. En été, après la saison de nidification, Sejoumi fournit un lieu de repos à la plus grande concentration de flamants roses du pays (en moyenne 8.000 individus, 8% de la population méditerranéenne), à une époque où la plupart des autres sebkhetes du pays sont à sec. En automne et au printemps, le site fournit un lieu de repos et de nourriture à des milliers de limicoles de passage (parmi eux le bécasseau minute *Calidris minuta* et le bécasseau cocorli *Calidris ferruginea*), qui nichent dans la toundra arctique et vont hiverner au sud du Sahara. Enfin pendant la saison froide le site fournit un quartier d'hiver à de nombreuses espèces, en particulier des canards et des limicoles : c'est ainsi qu'on observe une des concentrations les plus importantes de la Méditerranée occidentale du tadorne de Belon (effectifs moyens de 5.000, quelquefois 10.000) ; des rassemblements de plusieurs milliers de canards de surface hivernants, et notamment de sarcelle d'hiver *Anas crecca*, de canard pilet *Anas acuta* et de canard souchet *Anas clypeata* ; des effectifs de limicoles hivernants (et notamment de bécasseau variable *Calidris alpina* et de chevalier gambette *Tringa totanus*) qui se chiffrent par dizaines de milliers ; finalement, des groupes de grue cendrée *Grus grus* qui se nourrissent pendant la journée dans les plaines agricoles au sud de Tunis, viennent, les hivers secs, dormir à Sejoumi si d'autres sebkhetes de la zone sont sèches.

Critère 5

La Sebkhet Sejoumi remplit le Critère 5 pratiquement tout le long de l'année : en hiver les effectifs de flamants, de canards et de limicoles dépassent largement les 20.000 ; au printemps, ces espèces sont remplacées par des effectifs de limicoles de passage qui atteignent le chiffre de qualification ; en été le retour des flamants ainsi que la présence des colonies nicheuses permettent d'atteindre le chiffre ; alors qu'en automne le passage post-nuptial des limicoles, et les troupes de flamants permettent d'arriver au chiffre de 20.000. Fishpool & Evans (2001) notent que le site reçoit habituellement plus que 20.000 oiseaux d'eau et que le site accueille parfois 70.000 individus. (NB : Les résultats nationaux des recensements hivernaux d'oiseaux d'eau, organisés en Tunisie depuis les années 1960 et coordonnés au niveau international par Wetlands International, n'ont pas été analysés en détail, ni publiés jusqu'à présent ; pour exploiter le critère des 20.000 individus, il faut donc se servir des données d'Isenmann *et al* (2005) et des observations non publiées de l'Association des Amis des Oiseaux – AAO – et de M. Smart).

Critère 6

En ce qui concerne le Critère 6, Sejoumi le remplit en accueillant régulièrement des effectifs du flamant rose *Phoenicopterus (ruber) roseus* qui, avec de 4.000 à 25.000 individus, dépasse le seuil de 1% de la population régionale (seuil 1% = 1.000) (Fishpool & Evans, 2001) ; présence régulière à Sejoumi de jusqu'à 15.000 individus en hiver, moyenne de 8.000 à partir du mois de juin au retour des colonies européennes. Fishpool & Evans citent également la présence de 1.000 à 12.500 tadornes de Belon *Tadorna tadorna* (seuil 1% = 750) (qui atteint ici sa concentration maximale de Tunisie) et de 2.000 à 10.000 individus de canard souchet *Anas clypeata* (seuil 1% = 4.500). Il est fort probable que d'autres espèces dépassent également le niveau de 1% des effectifs de la voie migratoire. (NB : Les résultats nationaux des recensements hivernaux d'oiseaux d'eau, organisés en Tunisie depuis les années 1960 et coordonnés au niveau international par Wetlands International, n'ont pas été analysés en détail, ni publiés jusqu'à présent ; pour exploiter le critère d'1%, il faut donc se servir des données d'Isenmann *et al* (2005) et des observations non publiées de l'Association des Amis des Oiseaux – AAO – et de M. Smart).

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Paléarctique occidentale

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Biome Méditerranée/Afrique du Nord

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le site reçoit actuellement une partie des eaux usées de la banlieue de la capitale à travers les cours d'eau qui s'y jettent. L'eau en général est forte salée, et en été une croûte de sel se forme à la surface, à la suite de l'évaporation des eaux ; mais après de fortes pluies, surtout en hiver, le niveau de salinité baisse considérablement. Les eaux sont très peu profondes et en général ne dépassent pas un mètre de profondeur ; aux abords du lac se trouve une zone de vases très étendue; l'effet du vent est très important car il pousse l'eau d'un côté du lac à l'autre, et découvre ou expose ainsi les vases au bord de l'eau. Le climat est de type méditerranéen, avec les pluies (moyenne annuelle de 450 mm.) concentrées en hiver, et des étés très chauds (température annuelle moyenne 18°C).

Du point de vue géologique, il s'agit d'un bassin fermé, de formation récente qui reçoit des apports sous forme d'alluvions et de dépôts lacustres. Le fond de la dépression est argileux.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La sebkhet est située dans la partie la plus basse du bassin versant; elle est entourée de terres légèrement plus élevées, encore agricoles en bordure occidentale, surtout urbanisées ailleurs. Le bassin versant est d'envergure limitée, mais le ruissellement d'eaux usées en provenance des quartiers construits avoisinants est important ; le co-efficient de ruissellement est actuellement cinq ou six fois plus élevé qu'avant, à cause de l'urbanisation (souvent non autorisée) autour de Sidi Hassine. La partie nord-est de la banlieue aux abords du lac est rattachée au système d'épuration de l'Office National d'Assainissement (ONAS), mais pas le secteur nord-ouest y compris Sidi Hassine (40% du bassin versant) ; des plans existent pour la construction d'une grande station d'épuration près d'Ez Zouhour, de sorte que seulement les eaux de pluie arrivent au lac, et pour la construction de lacs collinaires à l'ouest du lac pour stocker les eaux excédentaires.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le lac est important pour la maîtrise des crues des oueds Gueriana et El Melah, et pour l'absorption d'une partie des eaux usées de la banlieue de Tunis ; au fur et à mesure de la construction de stations d'épuration, la quantité d'eaux usées risque de diminuer à l'avenir.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

NB : La « sebkha » ou « sebkhet » est une appellation très fréquente en langue arabe des zones humides en Afrique du Nord. Il s'agit normalement d'un bassin, généralement endoréique (c'est-à-dire fermé et sans issue), qui reçoit les eaux de crue ou de ruissellement du bassin versant où il est situé ; les eaux sont plus profondes en hiver, mais ont tendance à s'évaporer en été, de sorte que le sol devient très salé, parfois recouverte d'une couche de sel ; les sebkhetes en zone désertique peuvent rester à sec pendant de longues années. (Quelquefois, généralement dans le cas de lacs de très grandes dimensions, on utilise également le mot arabe « chott » pour désigner des zones humides de ce type). En général donc il convient de les classer comme type **R** du système Ramsar, ou comme **Ss** dans le cas de zones de taille plus petite ; rares sont les sebkhetes permanentes qui pourraient être classées comme **Q** dans le système Ramsar. Parfois on utilise l'appellation « sebkhet » pour des zones côtières qui sont plutôt des lagunes, ayant un contact direct avec la mer ; à ce moment-la, la classification **J** semble opportun. En arabe tunisien, on distingue entre « sebkhet » qui est un bassin salé et incultivable, et « garaet » qui est un bassin à eau douce dont les terres, une fois les eaux retirées, peuvent être cultivées ; une garaet sera normalement à classer comme **P** (ou pour de petites mares **Tp**) selon le système Ramsar. Dans le cas de Sejoumi le choix du type « R » s'impose.

Zones humides continentales

N: Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.

R: Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.

Ss : Mares/marais salins/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.

Ts : Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur sols inorganiques.

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Le type R est de loin le type dominant ; il s'agit d'un lac étendu saisonnier, salé ou saumâtre, qui occupe plus de 90% de la surface du site. Le type N représente les quelques cours d'eau qui se jettent dans le lac, qui sont tous saisonniers. Enfin, il existe en bordure nord du lac un certain nombre de petites mares qui se remplissent en hiver ; après de fortes pluies elles sont plutôt douces (Ts), mais deviennent saumâtres (Ss) avec l'évaporation.

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Le principal habitat est composé du lac peu profond et des vases qui l'entourent. Les îlots de la partie occidentale sont un atout important, car les îlots de ce genre apparaissent rarement dans d'autres sebkhet. Sur les bords non inondés du lac et sur les îlots on trouve une végétation plutôt maigre de plantes halophiles typiques des sebkhet. Les oiseaux constituent l'élément de loin le plus important de la faune ; peu de mammifères à cause de la proximité de la ville ; pas de poissons car les eaux sont trop peu profondes et le site s'assèche de temps en temps.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La flore des bords du lac est surtout halophile et caractéristique des alentours des nombreux lacs salés de l'Afrique du Nord : Arthrocnème à gros épis *Arthrocnemum indicum*, plusieurs espèces de joncs *Juncus sp.*, *Atriplex amplexicaulis*, *A. glauca*, *Beta macrocarpa*.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'importance du site pour différentes populations d'oiseaux d'eau à différentes saisons de l'année a déjà été exposée sous la section 12. D'ailleurs, cette richesse est reconnue depuis très longtemps, car le site figure en bonne place depuis une quarantaine d'années sur les inventaires de zones humides importantes (IUCN 1965, Carp 1980, Scott 1980, Monval & Pirot 1989, Hughes et al, 1996). La dernière marque de reconnaissance est son classement par BirdLife comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO/IBA), site TN 010 (Fishpool & Evans 2001) ; la citation fait ressortir l'importance du site à cause des effectifs hivernaux de flamant rose, de tadorne de Belon et de canard souchet (qui dépassent le chiffre de 1% des effectifs de la voie migratoire) et de la présence de jusqu'à 70.000 individus d'oiseaux d'eau.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Etablir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les bords du lac sont utilisés par certains pasteurs (moutons et chèvres), mais en général le site a été délaissé et est considéré plutôt comme « zone à poubelle ». Avec les plans ambitieux d'urbanisation en voie d'élaboration, cette situation risque de changer très rapidement, d'où l'importance d'introduire dans les plans d'aménagement des soucis de conservation de la diversité biologique et surtout ornithologique.

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Domaine de l'état. La limite du Domaine Public Hydraulique (DPH) est actuellement située à la hauteur de 8.5 mètres au-dessus du niveau de la mer (NGT), mais on prévoit de la remonter à 9.5 mètres. La délimitation du site s'inspire du tracé du DPH.

b) dans la région voisine:

Très variable ; les zones agricoles sont généralement en propriété privée, les forêts et zones tampon sont du domaine de l'état, certaines terres relèvent des municipalités autour du lac ; les zones résidentielles et industrielles sont souvent en propriété privée.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

Pratiquement pas d'activités humaines à cause de la difficulté d'accès : eau peu profonde sur fond très boueuse, donc pas de pêche. Un peu de pâturage de moutons et de chèvres plutôt chétifs aux abords du lac. Un peu de braconnage des oiseaux d'eau.

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Le lac est entouré à l'est, au nord et au nord-ouest par la banlieue urbanisée de la capitale ; stations de compostage des ordures sur les berges ouest et sud-est. Sur les cotés nord-est et nord, des routes nouvelles ont été construites directement sur les berges du lac.

Certaines zones relèvent du domaine forestier : entre la route au nord du lac et la berge du lac, il y a des plantations forestières d'Acacias qui forment une ceinture verte et qui entourent le lieu d'implantation du futur Centre d'Accueil ; sur les terrains du coin sud-est du lac une forêt d'eucalyptus de 190 hectares a été implantée ; au sud-est également se trouve le parc urbain de Mourouj, de 30 hectares. Ces zones forment une zone tampon au moins partielle.

Sur la bordure ouest, un peu plus élevée, existent des terres vouées toujours à l'agriculture (céréales, culture du raisin, pâturage).

Différents projets de grande envergure sont à l'étude pour garantir l'émergence d'une « Cité Durable Tunis Sejourmi », pour empêcher les inondations autour de Sidi Hassine au nord-ouest du lac, et pour évacuer les eaux excédentaires du lac vers le sud dans l'oued Miliane.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Le site est exposé à un grignotage continu des habitats sur ses berges, pour des constructions et des aménagements divers, à cause de la proximité de la capitale. Au cours des hivers très pluvieux de 2002-03 et 2003-04 des inondations se sont produites autour de Sidi Hassine ; pour empêcher de telles inondations à l'avenir des programmes d'assainissement et de construction de digues sont en cours et on prévoit d'interdire la construction à des niveaux plus bas que la côte de 10 mètres.

A cause de ces inondations, le lac est désormais relié par un canal, avec un seuil au niveau de 9 mètres, à l'oued Miliane (qui passe juste au sud du site Ramsar), pour permettre d'évacuer les eaux excédentaires par un système de pompage; à l'avenir on pourra - si on veut - alimenter la Sebkhet Sejoumi en année sèche à travers ce seuil.

Toutes ces actions pourraient influencer l'hydrologie du site, dans un sens soit négatif, soit positif ; il est donc important de suivre leur exécution, et de veiller à ce qu'ils aient une influence positive pour le maintien des caractéristiques écologiques du site Ramsar. Il en va de même de la construction de nouvelles routes : elles pourraient influencer les voies actuelles de circulation de l'eau, comme elles pourraient constituer des freins à l'expansion de la construction sauvage et au grignotage des bords du lac.

b) dans la région voisine:

D'innombrables projets d'aménagement urbain existent pour la région limitrophe du lac : la construction d'une autoroute sur le côté ouest est à l'étude ; une zone industrielle de 230 hectares est en voie de création à Mghrira, sur les bords du lac au coin sud-ouest. L'important est de veiller à ce que le plan appliqué tienne compte et intègre des valeurs biologiques du site Ramsar.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Le site ne bénéficie actuellement d'aucune mesure législative de protection des habitats, bien que sa position à l'intérieur du Domaine Public Hydraulique permette de contrôler les opérations entreprises dans cette zone. Il est mentionné chaque année, sur l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'organisation de la chasse, comme zone où la chasse est interdite, mais cette mention ne garantit pas la protection des habitats.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le classement comme site Ramsar représente le premier pas vers des mesures de conservation législatives et des actions concrètes sur le terrain. Il conviendra d'associer aux plans d'aménagement d'un secteur important de la banlieue de la capitale des mesures de conservation du patrimoine naturel, par la création d'espaces verts et de zones protégées, où la construction est interdite.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Actuellement très peu d'activités approfondies de ce genre. Les recensements internationaux des oiseaux d'eau, coordonnés chaque année en janvier par Wetlands International, sont effectués par la DGF en collaboration avec l'Association des Amis des Oiseaux et comprennent le site de Sejoumi. Des études de flamants, et notamment la lecture des bagues plastiques posées dans les colonies

nicheuses, se poursuit depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de station de recherches de terrain. On pourrait imaginer des études entreprises par l'Université de Tunis ou l'Institut National d'Agronomie de Tunisie.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Un centre d'accueil est en voie de construction, mais les activités de sensibilisation, malgré le grand potentiel futur, sont plutôt en veilleuse en attendant la création de structures d'accueil.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Même situation que pour les activités de sensibilisation : grand potentiel, mais peu d'activités actuellement en attendant la création des structures appropriées.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)
Arrondissement des Forêts
Conservateur du site Ramsar de Sejoumi
Tunis
Gouvernorat de Tunis
Tunisie
Tél : 00.216.71.802.298

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Carp E (1980): *Directory of wetlands of international importance in the Western Palearctic*. IUCN-UNEP, Switzerland, 506 pp.

Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11)

Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp. (Voir site 72).

Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.

IUCN (1965): *List of European and North African Wetlands of international importance*. Project MAR. IUCN Publications New Series No. 5, 102 pp.

Monval J-Y & Pirot J-Y (1989): *Results of the IWRB International Waterbird Census 1967-1986*. IWRB Special Publication No. 8.

Municipalité de Tunis (1998) : *Schéma de développement de la zone de la Sebkhah de Sejoumi : Rapport préliminaire deuxième phase*. Urbaconsult 69 p.

Municipalité de Tunis (2000) : *Projet "Cité Durable" Tunis Sijoumi: Plan d'Actions*. Document ronéotypé 33 pages + Annexes et Fiches d'Action.

Scott D A (1980): *A Preliminary Inventory of Wetlands of International Importance for Waterfowl in West Europe and Northwest Africa*. IWRB Special Publication No 2, 127 pp.

Wetlands International (2002): *Waterbird population estimates – Third Edition*. Wetlands International Global Series No. 12, Wageningen, The Netherlands.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org